

**A7 – REMPLACEMENT DU PONT AUTOROUTIER
SURPLOMBANT LA RN7 À BOURG-LÈS-VALENCE**

Février 2023



Dossier de presse

Contact presse : Nelly Destève - 06 30 48 64 26

nelly.desteve@vinci-autoroutes.com

www.a7-remplacement-pont.com

SOMMAIRE

1 UN RÉSEAU EN MODERNISATION PERMANENTE	3
A. La surveillance régulière, clé de la maintenance du patrimoine autoroutier	
B. Un nouvel ouvrage pour remplacer le pont de l’A7 à Bourg-Lès-Valence	
C. Plan de situation	
D. Calendrier de l’opération et chiffres clés	
E. Les acteurs du chantier	
2 UNE ORGANISATION MILLIMÉTRÉE DU CHANTIER	8
A. Objectif : limiter l’impact sur la circulation (A7/RN7)	
B. Construire un pont provisoire avant le nouveau pont	
C. Les travaux en images	
D. Retour en images sur la construction du pont provisoire	
E. Un chantier bas carbone	
3 LE DISPOSITIF D’INFORMATION	18



1 | UN RÉSEAU EN MODERNISATION PERMANENTE

L'une de nos principales missions en tant que concessionnaire est d'investir dans l'infrastructure autoroutière. VINCI Autoroutes a consacré 752 millions d'euros en 2020 aux travaux d'élargissement, de modernisation et d'amélioration environnementale de l'autoroute.

L'autoroute est également une infrastructure « vivante » qui subit les atteintes du temps et se doit d'évoluer avec son environnement. Chaque année, VINCI Autoroutes réalise ainsi des investissements importants pour entretenir et moderniser son réseau. Ces chantiers, qui garantissent confort de conduite et sécurité aux conducteurs, sont aussi l'opportunité d'une prise en compte de l'environnement. 600 opérations étaient en cours d'étude ou de travaux en 2019 sur le réseau long de 4 443 km, faisant de VINCI Autoroutes un des principaux maîtres d'ouvrage privés de travaux publics en France. Ces opérations ont représenté plus de 5,9 millions d'heures travaillées sur les chantiers, soit environ 3 500 emplois directs et indirects (en équivalent temps plein par an). Depuis 2006, les investissements de VINCI Autoroutes se sont élevés à près de 13,2 milliards d'euros.

Dans le cadre de la politique de gestion de son infrastructure, VINCI Autoroutes surveille l'ensemble des ouvrages d'art de son réseau et entreprend les travaux d'entretien et de maintenance nécessaires.

C'est à ce titre que VINCI Autoroutes engage d'importants travaux pour remplacer le pont qui permet à l'autoroute A7 de passer au-dessus de la route nationale 7, sur la commune de Bourg-lès-Valence. Ce chantier, dont l'objectif est de moderniser le réseau, est réalisé en maintenant la circulation sur l'A7 et la RN7. VINCI Autoroutes mobilise des moyens exceptionnels pour réaliser ce projet tout en limitant la gêne à la circulation. Ce chantier est aussi l'occasion de construire autrement, c'est-à-dire de concevoir un projet avec des objectifs de prise en compte de l'environnement importants et innovants.

A > La surveillance régulière, clé de la maintenance du patrimoine autoroutier

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintenance, VINCI Autoroutes met en œuvre une surveillance régulière de ses ouvrages, et notamment des ponts, comme celui de l'A7 au-dessus de la RN7 à Bourg-lès-Valence.

Dans le domaine routier, un **ouvrage d'art** est une construction de génie civil, autre qu'un bâtiment, qui permet d'assurer et/ou de protéger la continuité d'une voie de circulation. Il existe trois grands types d'**ouvrages d'art** routiers : les ponts, les ouvrages de soutènements et les tunnels.

On dénombre plus de 6 200 ponts à l'échelle du patrimoine autoroutier de VINCI Autoroutes ce qui représente une surface d'environ 4 200 000 m² ou 600 terrains de football. Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance continue mais aussi de visites de suivi périodiques.

B > Un nouvel ouvrage pour remplacer le pont de l'A7 à Bourg-Lès-Valence

Construit en 1963, le pont de l'A7 a fait l'objet de contrôles annuels, de visites et d'inspections détaillées périodiques. Ce suivi régulier ainsi qu'une instrumentation spécifique de l'ouvrage, ont permis de confirmer le vieillissement classique de l'ouvrage. Sa conception et son âge ont conduit à la décision de son remplacement, programmé afin de limiter les nuisances sur les conditions de circulation des usagers de la RN7 et de l'A7.

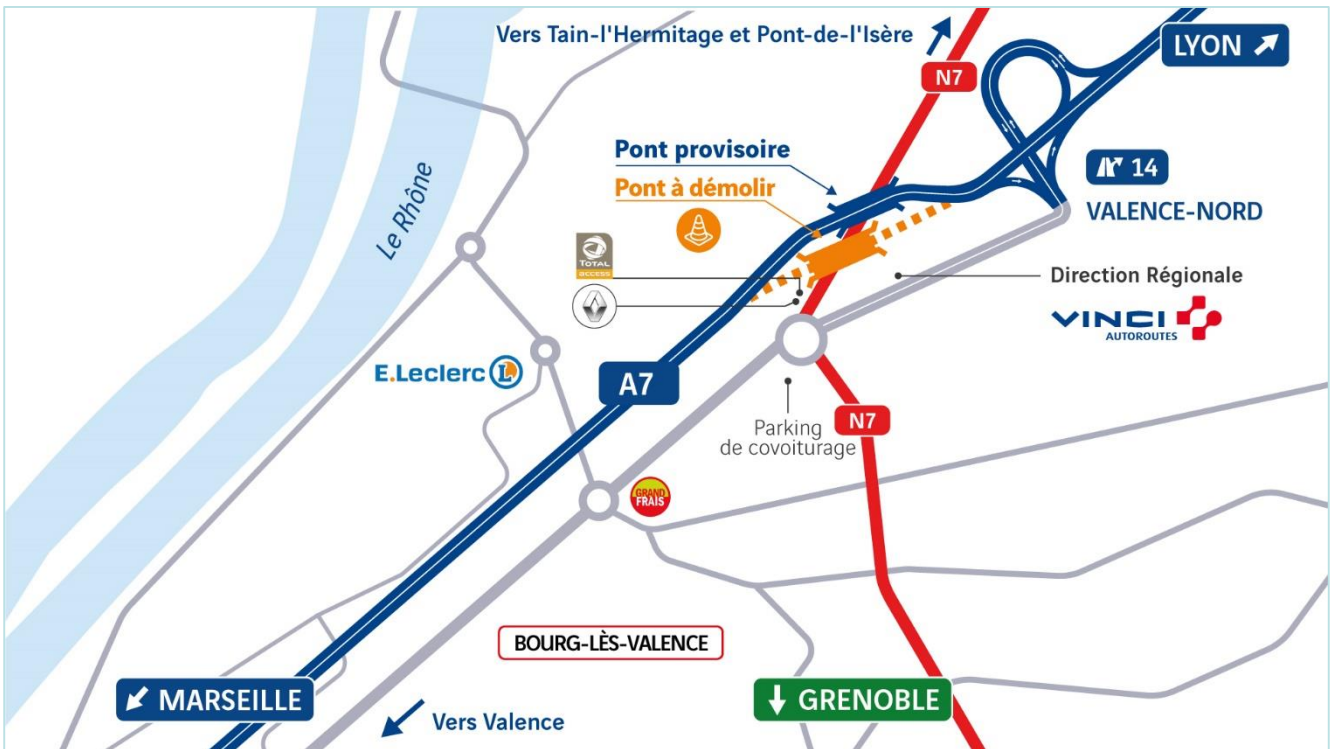


C > Plan de situation

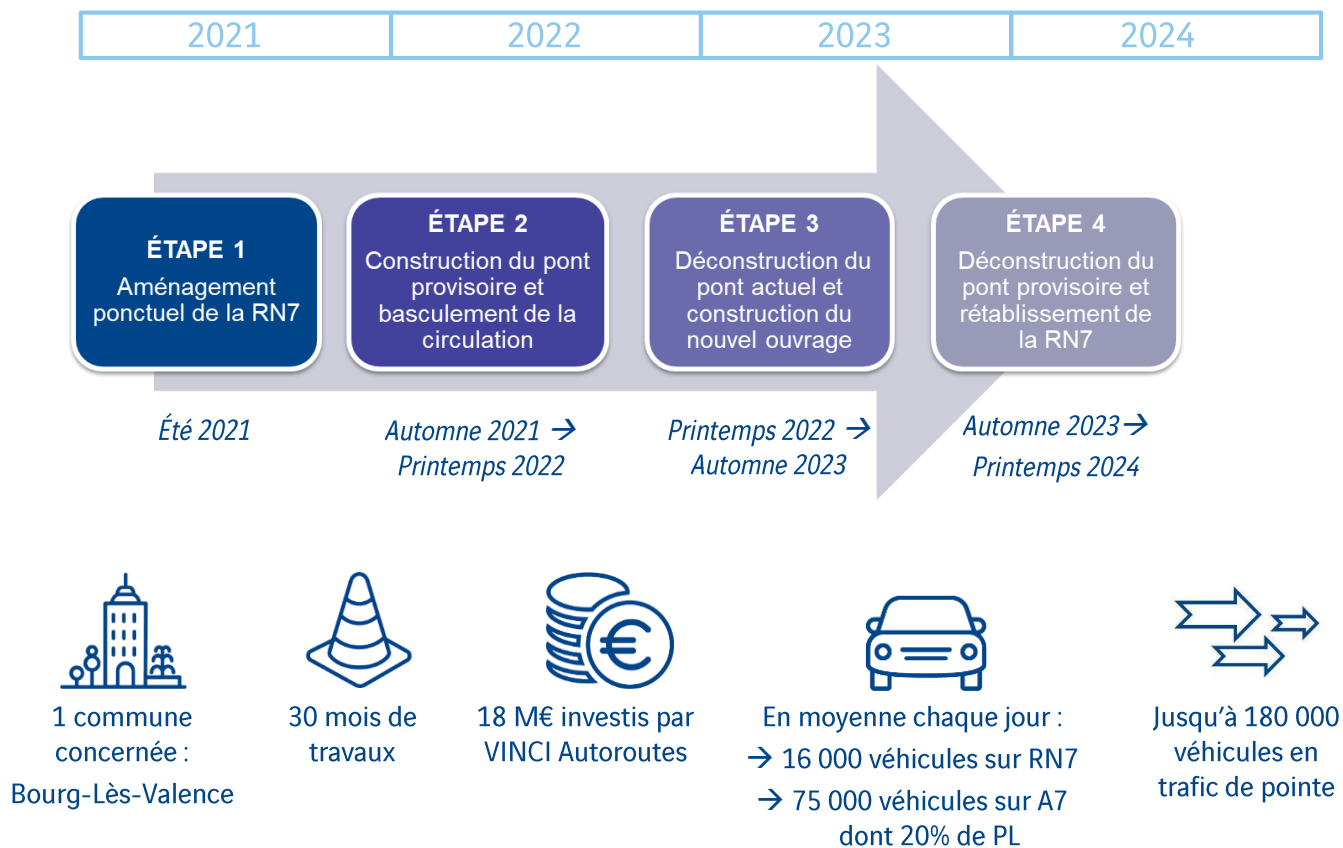
Le pont à remplacer permet à l'autoroute A7 de franchir la route nationale 7 au nord de la commune de Bourg-lès-Valence. Aussi appelé « PI 661* », il se situe à proximité de l'échangeur de Valence Nord (n°14) et de la ligne de chemin de fer qui se trouve à 100 m.

* Le saviez-vous ?

Tous les ouvrages portent un nom, le pont de Bourg-lès-Valence n'échappe pas à cette règle, c'est le « PI661 » : PI pour Passage Inférieur car il est situé sous la chaussée de l'autoroute ; 661 car il est situé au point kilométrique 66.1 de l'autoroute A7.



D > Calendrier de l'opération et chiffres clés



E > Les acteurs du chantier

La position géographique de l'ouvrage, au croisement de plusieurs axes importants (A7 et RN7 notamment), exige la mobilisation de nombreux acteurs.

Le Maître d'Ouvrage, VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes, en particulier la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage, surveille, entretient et aménage en continu l'infrastructure. Une activité essentielle qui s'articule autour de deux actions capitales.

DÉVELOPPER L'AUTOROUTE, C'EST L'AMÉNAGER SANS CESSER

L'objectif est que l'infrastructure autoroutière s'adapte aux évolutions des besoins des usagers dans le domaine de la mobilité via des aménagements (élargissements, parkings de covoiturage, etc.), des constructions nouvelles (échangeurs, etc.) et de nouveaux services (bornes électriques, équipement des aires, etc.).

Ces évolutions contribuent au développement économique des territoires, améliorent les dessertes urbaines et péri-urbaines, tout en favorisant l'essor des mobilités partagées. Elles participent ainsi à l'attractivité et au développement des territoires.

MAINTENIR L'AUTOROUTE, C'EST L'ENTREtenir AU QUOTIDIEN

L'activité de maintenance consiste à surveiller et entretenir en permanence le patrimoine autoroutier qui vieillit au fil du temps, pour le conserver en bon état durablement et garantir confort et sécurité aux conducteurs. Il s'agit principalement d'entretenir les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, viaducs, etc.) ainsi que les aires, les péages, les bassins de traitement des eaux, les dépendances vertes ; cela concerne également une multitude d'équipements moins « visibles » (glissières, panneaux, etc.). Tout au long de leur cycle de vie, ces éléments font l'objet de rigoureuses inspections et interventions, portées par des équipes d'ingénieurs.

Les équipes de la Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est de VINCI Autoroutes sont en charge de ce chantier et ce sont les équipes de la Direction régionale d'exploitation VINCI Autoroutes Rhône Alpes Auvergne et notamment celles du district d'exploitation de la vallée du Rhône qui interviennent sur le volet exploitation du chantier. VINCI Autoroutes gère ce chantier en lien avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, gestionnaire de la RN7.

Maître d'ouvrage : 

Maître d'œuvre : 

Coordination sécurité et protection de la santé : 

Travaux :

- Construction du pont provisoire : groupement d'entreprises



- Déconstruction / construction du nouveau pont : groupement d'entreprises



Une concertation continue est menée avec les acteurs du territoire concernés : les gestionnaires de réseaux (Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, Conseil départemental de la Drôme), les communes de Pont-de-l'Isère, La Roche-de-Glun, Bourg-lès-Valence et Châteauneuf-sur-Isère.





2 | UNE ORGANISATION MILLIMÉTRÉE DU CHANTIER

A > Objectif : limiter l'impact sur la circulation (A7/RN7)

Axe structurant à l'échelle nationale, la section de l'autoroute A7 dans le secteur de Valence accueille en moyenne 75 000 véhicules par jour, dont 20% de poids lourds, dans les deux sens de circulation.

Un chiffre qui peut atteindre jusqu'à 180 000 véhicules en période de vacances. Le trafic sur la route nationale 7 est de 16 000 véhicules en moyenne chaque jour. Les deux axes accueillent du trafic de transit, c'est-à-dire de passage, mais également une forte proportion de trafic pendulaire (domicile / travail).

En ce sens, le chantier de remplacement du pont doit impérativement prendre en compte ces paramètres. Compte tenu de l'importance de l'A7 et de la RN7 dans ce secteur, il est important que le chantier préserve de bonnes conditions de circulation en limitant au maximum la gêne occasionnée.

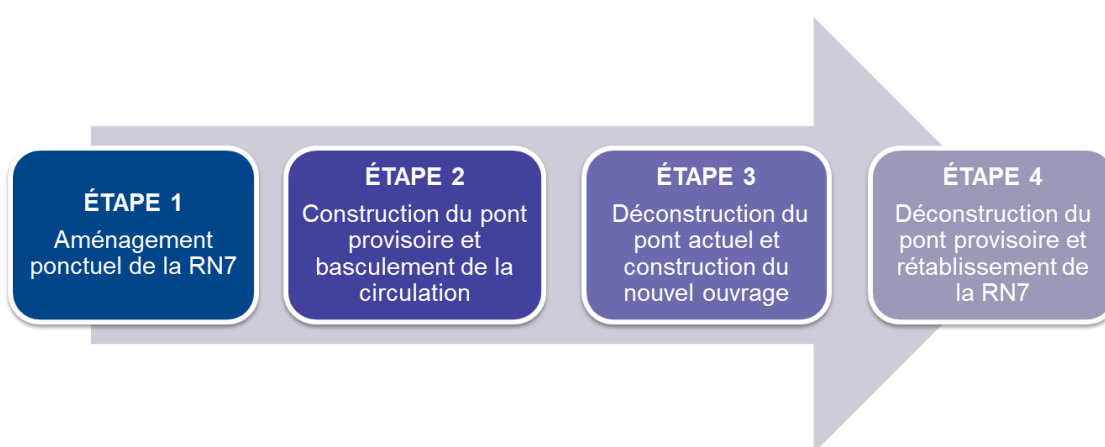
Une concertation préalable a été menée avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, gestionnaire de la RN7, la SNCF et la commune de Bourg-lès-Valence pour optimiser les phases de travaux et caler le calendrier de réalisation de ces interventions au plus juste.

B > Construire un pont provisoire avant le nouveau pont

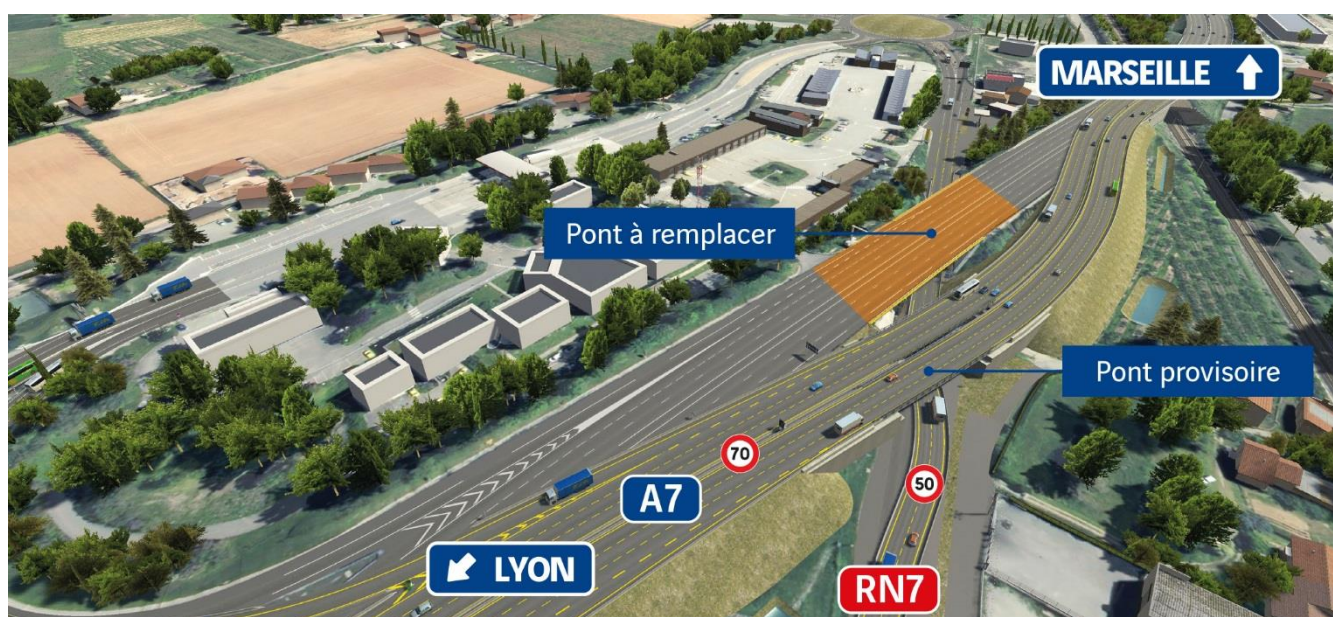
Des études détaillées ont été menées afin de déterminer les solutions techniques adaptées et la stratégie de phasage du chantier à mettre en œuvre.

Afin de maintenir les circulations sur l'A7 et la RN7, le phasage retenu par VINCI Autoroutes et ses partenaires consiste à :

- Étape 1 : réaliser **des aménagements ponctuels au niveau de la RN7** afin que le chantier de construction du pont provisoire puisse débuter.
- Étape 2 : construire **un pont provisoire** au-dessus de la RN7 à proximité du pont à remplacer et basculer la circulation de l'A7 sur cet ouvrage temporaire.
- Étape 3 : **déconstruire le pont à remplacer** avant de **construire un nouveau pont** et basculer la circulation de l'A7 sur cet ouvrage définitif.
- Étape 4 : **déconstruire le pont provisoire** et remettre en état le site.



Le pont provisoire offre les mêmes caractéristiques qu'un ouvrage neuf. Les usagers continueront à circuler sur 3 voies dans les deux sens de circulation mais son tracé en courbe implique une réduction de la vitesse à 70 km/h pendant la durée des travaux. Sur la RN7, la circulation s'effectuera sur 1 voie dans chaque sens et la vitesse sera limitée à 50 km/h.

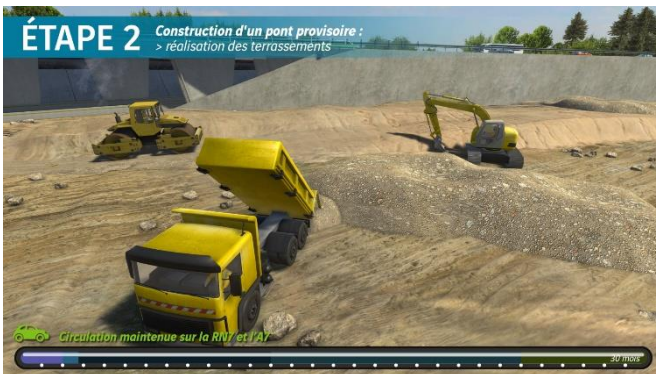


C > Les travaux en images



Étape 1 : Aménagements ponctuels de la RN7

La première étape du chantier a débuté à l'été 2021 et s'est achevée fin octobre. Les entreprises ont réalisé les déviations des réseaux (eau potable, télécommunication et électricité) le long de la RN7 et ont aménagé ponctuellement la RN7 afin que le chantier de construction du pont provisoire puisse débuter.



Étape 2 : Construction du pont provisoire

Réalisation des terrassements

La deuxième étape débute par la réalisation des terrassements nécessaires à la construction du pont provisoire.



Étape 2 : Construction du pont provisoire

Réalisation des culées du pont

Des culées constituées de blocs en terre armée sont réalisées de part et d'autre de la RN7. Elles viendront soutenir le tablier de l'ouvrage.



Étape 2 : Construction du pont provisoire

Pose du tablier du pont

Après la réalisation des culées, le tablier de l'ouvrage est mis en place. Il est constitué de poutres métalliques qui sont posées de nuit par une grue spéciale. Cette phase de mise en place des poutres du tablier au-dessus de la RN7 sera réalisée de nuit et nécessitera la déviation de la circulation de la RN7.

Durant les étapes 1 et 2, la circulation de la RN7 est maintenue. Seule la pose du tablier du pont provisoire nécessite la fermeture de la RN7 pendant quelques nuits.





Étape 2 : Construction du pont provisoire

Réalisation des chaussées

Une fois l'ouvrage achevé par le coulage d'une dalle en béton au-dessus des poutres métalliques, finisseurs et compacteurs réalisent les chaussées sur le nouvel ouvrage.



Étape 2 : Construction du pont provisoire

Basculement de la circulation

La circulation de l'autoroute A7 peut alors être déviée sur le nouveau pont autoroutier. Ce basculement de la circulation de l'A7 s'effectue de nuit, en deux temps, d'abord dans le sens Marseille / Lyon puis dans le sens Lyon / Marseille.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Déconstruction du pont actuel

La troisième étape va permettre aux équipes de remplacer le pont existant sur l'A7. Dans un premier temps, de nombreux engins tels que grignoteuses, brise roche hydraulique, chargeurs, tombereaux, balayeuses vont s'activer durant tout un week-end, nuit et jour, sous fermeture de la RN7, pour déconstruire l'ancien pont.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Construction des fondations du pont définitif

Pour réaliser le pont définitif, il faut d'abord réaliser les fondations de l'ouvrage. Au total 16 pieux, de 7 à 12 mètres chacun, sont forés d'un côté puis de l'autre de la RN7.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Construction des piedroits (ou parois latérales)

Les fondations de l'ouvrage servent à soutenir les parois latérales du futur pont, aussi appelées piedroits. La technique mise en œuvre consiste à réaliser, plot par plot, des murs en béton armé qui sont coffrés sur place.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Pose du tablier du pont

Le tablier de l'ouvrage, constitué de poutres métalliques, est mis en place. Cette phase de mise en place des poutres du tablier au-dessus de la RN7 sera réalisée de nuit et nécessitera la déviation de la circulation de la RN7. Après la pose des poutres, les équipes coulent la dalle en béton.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Réalisation des enrobés

Les derniers travaux sur le nouvel ouvrage consistent à réaliser des chaussées neuves sur l'A7 entre l'échangeur de Valence Nord (n°14) et la voie ferrée.



Étape 3 : Construction du nouveau pont

Basculement de la circulation

La circulation de l'autoroute A7 peut alors être basculée sur le nouveau pont autoroutier. Ce basculement de la circulation de l'A7 s'effectuera de nuit, en deux temps, d'abord dans le sens Marseille / Lyon puis dans le sens Lyon / Marseille.

Durant toute l'étape 3, la circulation de la RN7 est maintenue. Seule la déconstruction du pont actuel et la pose du tablier du pont définitif nécessitent la fermeture de la RN7 durant quelques nuits.

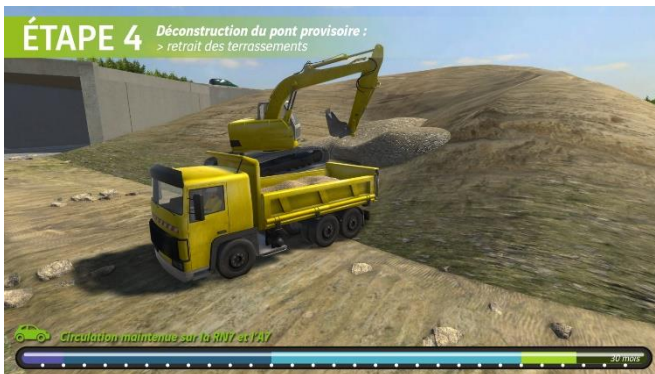




Étape 4 : Déconstruction du pont provisoire

Dépose du tablier

Le tablier du pont provisoire est démantelé, les enrobés sont rabotés.



Étape 4 : Déconstruction du pont provisoire

Retrait des terrassements

Les terrassements sont retirés, les talus et terrains existants sont remis en état.

Tous les matériaux issus de la déconstruction sont réemployés sur d'autres chantiers.



Étape 4 : Déconstruction du pont provisoire

Fin des travaux

La RN7 retrouve son tracé initial.



Durant toute l'étape 4, la circulation de la RN7 est maintenue. Seule la déconstruction du pont provisoire nécessite la fermeture de la RN7 durant quelques nuits.

Ce phasage de construction permet de limiter au maximum les incidences sur la circulation. Ainsi, la RN7 ne sera fermée que très ponctuellement, lors des 4 phases clés du chantier :

- la pose du tablier du pont provisoire → quelques nuits
- la déconstruction du pont existant → 3 nuits et 2 jours
- la pose du tablier du nouveau pont → quelques nuits
- la déconstruction du tablier du pont provisoire → 3 nuits

Durant les fermetures de la RN7 les conducteurs seront invités à suivre les itinéraires de déviation conçus en concertation avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est et les autres gestionnaires de réseaux.



D > Retour en images sur la construction du pont provisoire



Novembre 2021

État initial, début du chantier ;
opération de terrassement.

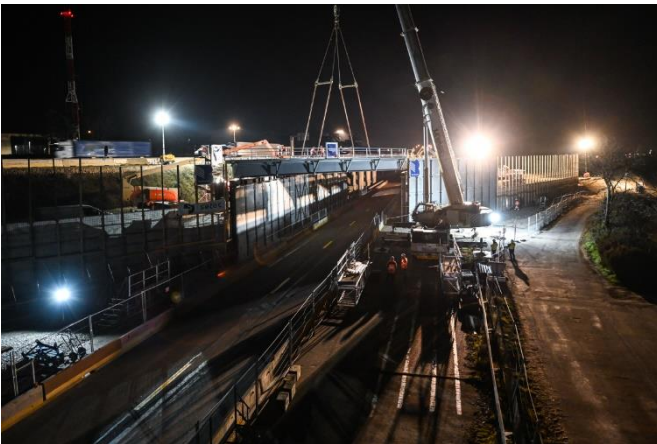
Janvier 2022

Création des appuis du pont provisoire
de chaque côté de la RN7.



Début février 2022

Opération de création du tablier par la pose
des poutres de l'ouvrage, réalisée de nuit
sous coupure de la circulation sur la RN7.



Début février 2022

Fin de l'opération de création du tablier du pont
provisoire et réouverture de la circulation sur la RN7.





Fin février 2022

Bétonnage du tablier du pont provisoire.

Mai 2022

Application des enrobés de la nouvelle chaussée
du pont provisoire.



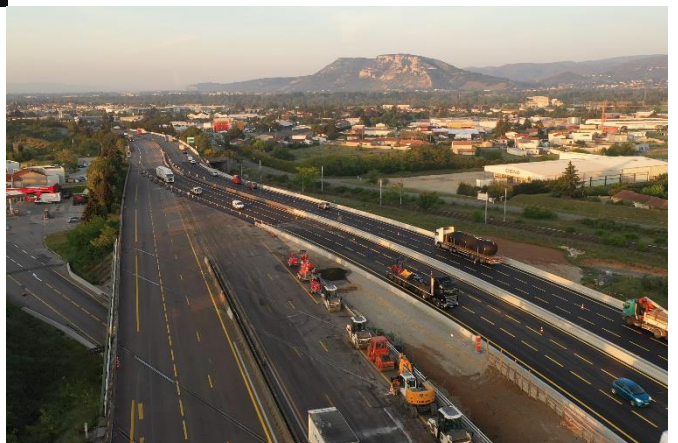
Mai 2022

Réalisation du terre-plein central sur le pont
provisoire.



Mai 2022




Mise en service du pont provisoire
dans les deux sens de circulation.



E > Un chantier bas carbone

Sa responsabilité, et son exigence face à l'urgence climatique, ont conduit VINCI Autoroutes et l'ensemble du groupe VINCI, à prendre l'engagement de réduire drastiquement l'impact de ses activités et de son infrastructure sur l'environnement. Le concessionnaire transforme ainsi ses méthodes de travail et fait progressivement évoluer l'infrastructure autoroutière de façon à accompagner également le développement des mobilités décarbonées des usagers. D'ici 2030, VINCI Autoroutes s'engage à réduire de 50 % les émissions de CO² générées par ses activités directes (exploitation, maintenance et construction) par rapport à 2018 pour atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux Accords de Paris.

Dans le cadre de sa politique **AMBITION ENVIRONNEMENT 2030**, VINCI Autoroutes structure ses actions en trois grands domaines :

-  Agir pour le climat, vers l'autoroute bas carbone ;
-  Favoriser l'économie circulaire, vers l'autoroute recyclée « zéro déchet » ;
-  Préserver les milieux naturels, vers la renaturation du domaine autoroutier.

En lien avec les engagements **AMBITION ENVIRONNEMENT 2030**, les équipes agissent au quotidien pour que le chantier du remplacement du pont de l'A7 au-dessus de la RN7 à Bourg-lès-Valence soit le plus décarboné possible :

- L'utilisation de matériaux recyclés est privilégiée. C'est le cas, par exemple, pour le tapis de protection mis en œuvre pour protéger la RN7 lors de la démolition de l'ouvrage. Ce tapis est constitué de 1 500 tonnes de matériaux 100% recyclés qui proviennent d'une carrière située à 2 km du chantier (faible émission de CO²).
- Tous les matériaux issus de l'ancien ouvrage seront « déferrailés » puis concassés et criblés sur place. Toutes les parties métalliques de l'ouvrage démolie seront recyclées à 100% et toutes les parties en béton seront concassées et criblées pour être réemployées en remblais à l'arrière de l'ouvrage neuf. Au total, 2 800 m³ de matériaux de démolition seront recyclés.
- Le nouvel ouvrage sera construit avec des bétons décarbonés avec une approche béton performantielle, c'est-à-dire que leur production sera réalisée en réduisant d'environ 32% les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux techniques de production classiques. Le béton utilisé sur ce nouvel ouvrage représente 2 300 m³ : c'est un béton bas carbone avec un dosage en ciment optimisé. Les remblais du nouvel ouvrage seront en sols renforcés et recyclés avec les matériaux de démolition..
- Les nouvelles mesures énergie et carbone sont appliquées avec :
 - la réalisation d'un bilan carbone avant et après le chantier ;
 - le suivi et la réduction des consommations d'eau et de carburant.

VINCI Autoroutes innove pour réduire l'empreinte carbone de ses chantiers



En 2022, nos équipes remplacent le pont de l'A7 au-dessus de la RN7 à Bourg-lès-Valence en veillant à :



Optimiser les ressources naturelles nécessaires grâce à l'économie circulaire



Réduire les émissions de CO2



Limiter l'impact du chantier sur son environnement

juin 2022 - Conception / réalisation : Kowave

3 | LE DISPOSITIF D'INFORMATION



Pendant toute la durée du chantier, VINCI Autoroutes met en place un dispositif d'information important avec différents moyens de communication :

- Un site internet dédié permet de suivre le chantier et ses principales étapes : www.a7-remplacement-pont.com
- un système d'alerte par e-mail et/ou SMS permet de recevoir les informations spécifiques sur les conditions de circulation sur le secteur. L'inscription est gratuite sur le site Internet www.a7-remplacement-pont.com pour recevoir ces informations régulières.
- un numéro vert pour joindre les équipes au **04 81 16 10 76** (du lundi au vendredi de 9h à 18h) avec la possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture.

Ce dispositif vient compléter les outils d'information existants :



Radio VINCI Autoroutes,
avec vous sur la route



Le 3605, pour tout savoir sur votre trajet, 24h/24
et 7j/7

3605 Service gratuit + prix appel



Le compte Facebook VINCI Autoroutes
et Twitter [@A7Trafic](https://twitter.com/A7Trafic)

Réseau ASF
Direction de la Maîtrise d’Ouvrage Est
337, chemin de la Sauvageonne
84107 Orange cedex

www.a7-remplacement-pont.com